



Louer un T1 en crous : respect du contrat

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:10**

bonjour, nous sommes 2 étudiantes louant un T1 bis dans un logement crous. Nous estimons que ce qu'il y a de déclaré dans notre contrat n'est pas respecté. En effet, notre location comprend les meubles or nous avons demandé à ce qu'on nous change certains meubles détériorés par les locataires précédents ce qui n'a pas été fait. Et notre demande n'a pas été considérée sachant que notre santé en subit aussi certaines conséquences (allergies, mauvaise isolation, ascenseurs hors service sachant que nous sommes au troisième étage et que l'une d'entre nous a subit une opération de la cheville, ...) Nous aimerions savoir quel recours adopter face à cette situation embarrassante. Merci